



LITIGE COMMANDE ANNULEE AVEC UN FOURNISSEUR DE MOBILIER

Par **TOM54**, le **24/06/2020** à **06:39**

Bonjour, début juin dernier j'ai passé commande via internet, pour des meubles, à hauteur de 1675 euros ; le règlement s'est fait par ma carte bancaire.

Pour diverses raisons, j'ai annulé cette commande dans les heures qui ont suivi conformément à ce que propose ce fournisseur sur son site internet.

La commande a bien été annulée mais le fournisseur, injoignable par téléphone, ne m'a toujours pas remboursé la somme débitée . Leurs conditions d'achat prévoient un remboursement dans les 10 à 15 jours, délai largement dépassé.

Compte tenu de l'importance de la somme, quel est mon recours pour récupérer mon argent. Par ailleurs, est ce qu'il est possible de bloquer cette somme via ma banque ?

Je vous remercie par avance, pour l'aide que vous pourrez m'apporter

Bonjour,

Merci de bien vouloir respecter les CGU de ce forum, en particulier :

"Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques. L'Internaute veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.)."

Par **janus2fr**, le **24/06/2020** à **07:32**

[quote]

Par ailleurs, est ce qu'il est possible de bloquer cette somme via ma banque ?

[/quote]

Bonjour,

Que voulez-vous dire ici ? Le paiement a déjà été effectué alors que voulez-vous bloquer ?

Par **P.M.**, le **24/06/2020** à **08:42**

Bonjour,

Si vous avez payé par l'intermédiaire d'un site comme celui de six lettres avec deux P, il est possible d'ouvrir un litige...